

Arrêté ministériel n° 2013-396 du 19 août 2013 modifiant l'arrêté ministériel n° 2010-653 du 27 décembre 2010 relatif à la délivrance des cartes tachygraphiques et aux obligations des entreprises

| | |
|---------------|--|
| Type | Texte réglementaire |
| Nature | Arrêté ministériel |
| Date du texte | 19 août 2013 |
| Publication | Journal de Monaco du 23 août 2013 ^[1 p.3] |
| Thématique | Transport - Général |

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/arrete-ministeriel/2013/08-19-2013-396@2013.08.24>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Vu la loi n° 1.165 du 23 décembre 1993 réglementant les traitements d'informations nominatives, modifiée ;

Vu l'ordonnance n° 1.691 du 17 décembre 1957 portant réglementation de la police de la circulation routière (Code de la route), modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 2.866 du 20 juillet 1962 relative à la durée du travail dans les entreprises de transports par terre ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 1.884 du 26 septembre 2008 rendant exécutoire l'accord européen relatif au travail des équipages des véhicules effectuant des transports internationaux par route (AETR) ;

Vu le règlement C.E.E. n° 3821-85 du conseil du 20 décembre 1985 concernant l'appareil de contrôle dans le domaine des transports par route, modifié ;

Vu le règlement CE n° 561-2006 du 5 mars 2006 du Parlement européen et du Conseil relatif à l'harmonisation de certaines dispositions de la législation sociale dans le domaine des transports par route,

Article 1er

Voir l'article 4 de l'arrêté ministériel n° 2010-653 du 27 décembre 2010.

Article 2

Voir l'article 5 de l'arrêté ministériel n° 2010-653 du 27 décembre 2010.

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 23 août 2013

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2013/Journal-8135>